

L'ISLA À La 89e Session Ordinaire

COMMUNIQUÉ

DAKAR, SÉNÉGAL | OCTOBRE 2026

COMMISSION AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME ET DES PEUPLES

COMMUNIQUÉ

DAKAR, SÉNÉGAL | OCTOBRE 2026

Table Des Matières

01 INTRODUCTION

02 REMETTRE EN QUESTION ET TRACER LA VOIE VERS UNE INTERPRÉTATION PROGRESSISTE DE L'ARTICLE 59(1)

03 DIALOGUE ENTRE ÉTATS MEMBRES SUR LA CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE VISANT À METTRE FIN À LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES ET DES FILLES

05 TENIR BON : PRÉSERVER LES CADRES AFRICAINS DES DROITS DE L'HOMME

06 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU GROUPE DES PARTIES AU LITIGE

07 LES 40 ANS DE LA CHARTE AFRICAINE : CONSOLIDER L'ACTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE POUR DÉFENDRE L'ARCHITECTURE AFRICAINE DES DROITS DE L'HOMME

08 DÉFENDRE LE PROTOCOLE DE MAPUTO ET FAIRE PROGRESSER LA JUSTICE REPRODUCTIVE

09 RENFORCER LE CONTENTIEUX FÉMINISTE EN AFRIQUE FRANCOPHONE

10 AU-DELÀ DE DAKAR : PÉRENNISER LE TRAVAIL

Introduction



L'Initiative pour le contentieux stratégique en Afrique (ISLA), en collaboration avec ses partenaires, a organisé et participé à une série d'actions stratégiques dans le cadre de la 89e session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 7 au 13 octobre 2026.



Nos actions ont porté sur le renforcement de l'architecture africaine des droits de l'homme, la protection des normes juridiques durement acquises et la riposte à l'influence croissante d'acteurs anti-droits cherchant à utiliser le droit, les institutions et les discours autour de la famille, de la souveraineté et des valeurs africaines pour restreindre les droits fondamentaux. À travers des consultations, des dialogues et des discussions stratégiques collectives, l'ISLA a collaboré avec des organisations de la société civile, des mouvements féministes, des justiciables et des partenaires régionaux afin d'identifier des moyens concrets de renforcer la responsabilité, de défendre les protections existantes et de coordonner le plaidoyer au-delà de Dakar.



08 OCTOBRE

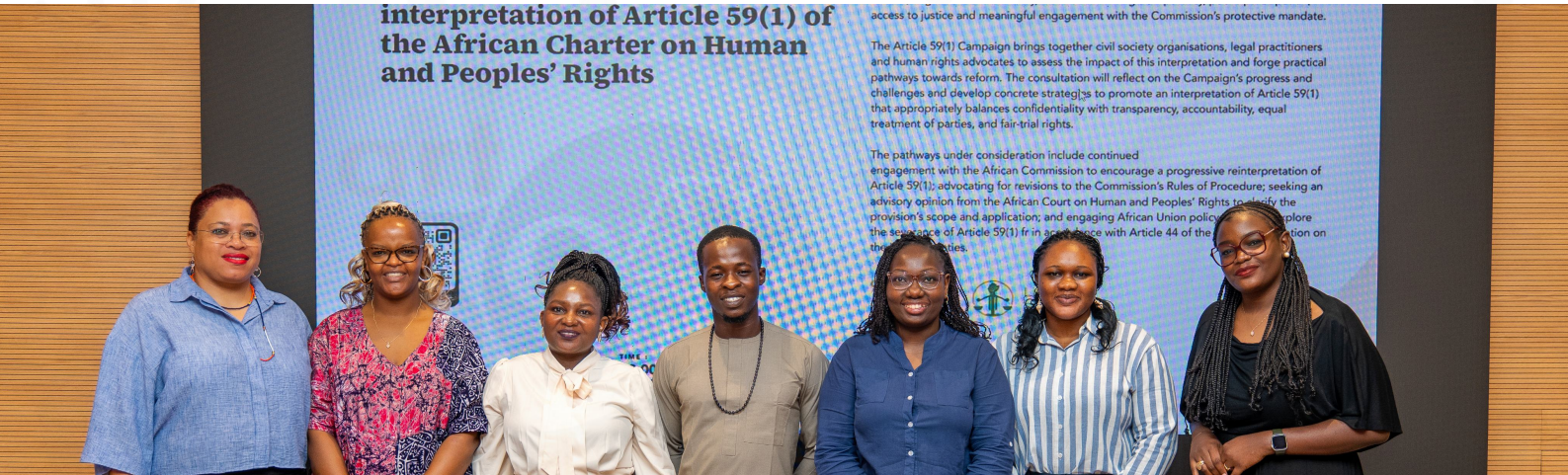
Remettre En Question Et Tracer La Voie Vers Une Interprétation Progressiste De L'article 59(1) De La Charte Africaine Des Droits De L'homme Et Des Peuples

Le 8 octobre, l'ISLA, en collaboration avec la Campagne pour l'article 59(1) et le Litigants Group, a organisé une consultation stratégique sur l'interprétation de l'article 59(1) de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

Les participants ont examiné l'application restrictive de la confidentialité dans le cadre de la procédure de communication de la CIDP et ses implications en matière de transparence, d'équité procédurale et d'accès à la justice. Tout en reconnaissant la nécessité de protéger les victimes, les témoins et les informations sensibles, la consultation a souligné que la confidentialité ne devait pas constituer une restriction générale à l'accès à l'information.

Les discussions ont permis d'identifier plusieurs pistes de réforme possibles ainsi que leurs limites, telles que la poursuite du dialogue avec la CIDP en vue d'une réinterprétation et d'une révision progressives de son règlement intérieur. Un avis consultatif de la Cour africaine a également été envisagé comme une option possible à plus long terme. La consultation s'est conclue par un accord visant à consolider les pistes proposées dans des mémoires juridiques et une stratégie axée sur l'action identifiant les priorités, les responsabilités et les échéances.

Pour En Savoir Plus Sur La Campagne Relative À L'article 59, Paragraphe 1, Rendez-Vous Sur
https://www.the-isla.org/article-591-campaign/



10 OCTOBRE Dialogue Entre États Membres Sur La Convention De L'Union Africaine Visant À Mettre Fin À La Violence À L'égard Des Femmes Et Des Filles

Le 10 octobre, ISLA, Akina Mama wa Afrika, Fos Feminista et leurs partenaires dans le cadre de la campagne « Pause for Purpose » ont organisé un dialogue entre États membres sur la Convention de l'Union africaine visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles (AU-CEVAWG).

Ce dialogue a examiné si la Convention, adoptée en février 2025, renforce les protections déjà établies en vertu du Protocole de Maputo ou risque d'affaiblir les normes existantes. Les discussions se sont appuyées sur l'analyse juridique de la campagne « Pause for Purpose » concernant la CEVAWG, qui a mis en évidence des préoccupations d'ordre procédural, structurel, de fond et opérationnel.

Le dialogue a également porté sur des comparaisons avec les lois, politiques et cadres de protection nationaux, sur la relation entre l'AU-CEVAWG et le Protocole de Maputo, ainsi que sur la question de savoir si la clause de sauvegarde de l'article 15 et la procédure de révision de l'article 18 permettent de remédier de manière adéquate aux faiblesses identifiées. Ces questions ont nourri la discussion sur les évaluations et consultations nationales supplémentaires dont les États membres ont besoin avant la ratification.







Pour L'analyse Comparative, Voir
Comparaison entre le Protocole de Maputo et l'AU-CEVAWG

Lire L'analyse Juridique Complète :
Analyse juridique « Pause for Purpose ».

Les participants ont fait part de leurs préoccupations concernant le manque d'opportunités de participation significative de la société civile au cours du processus de rédaction, ainsi que le recours, dans la Convention, à une formulation vague et parfois ambiguë. Bien que la Convention de l'UA sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes reconnaisse des préoccupations émergentes telles que le féminicide et la violence dans les espaces numériques, ses dispositions n'établissent pas toujours des obligations suffisamment claires et exécutoires pour les États.

Une attention particulière a été accordée à l'absence de dispositions de fond explicites traitant des mutilations génitales féminines, du mariage des enfants et des violences sexuelles liées aux conflits, ainsi qu'aux faiblesses concernant la non-discrimination, les défenseuses des droits humains, la responsabilité de l'État et l'accès à des recours effectifs.

Les discussions ont également porté sur la question de savoir si une interprétation ou des révisions pourraient répondre de manière adéquate à ces préoccupations, ou si une révision de fond est nécessaire. Les participants ont exploré les possibilités de consultations nationales, d'évaluations juridiques comparatives, d'engagement parlementaire et de plaidoyer coordonné avec les États membres.

La campagne « Pause for Purpose » a réitéré son appel à une suspension des nouvelles ratifications, dans l'attente d'un examen indépendant et inclusif ainsi que des révisions nécessaires. La campagne ne s'oppose pas à un renforcement des protections juridiques contre la violence. Elle vise plutôt à garantir que tout nouvel instrument régional renforce les obligations existantes et assure une protection et une responsabilisation effectives pour les femmes et les filles.

Pour En Savoir Plus Sur La Campagne « Pause For Purpose », Rendez-Vous Sur :
https://aucevawg.org



11 OCTOBRE Tenir Bon : Préserver Les Cadres Africains Des Droits De L'homme

Le 11 octobre 2026, l'ISLA a participé en tant qu'intervenante à un événement parallèle organisé par African Civil Society Engagement (ACSE). L'ISLA a abordé la montée alarmante des attaques juridiques anti-droits à travers le continent, en mettant particulièrement l'accent sur le projet régressif de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs. Au cours de cette table ronde, l'ISLA a souligné comment les acteurs hostiles aux droits se servent de plus en plus du discours sur la culture, la souveraineté et les « valeurs africaines » comme d'une arme pour infiltrer les institutions régionales des droits de l'homme et démanteler les protections acquises de haute lutte pour les femmes. L'ISLA a appelé à une action unifiée de la société civile pour défendre l'indépendance de la CADHP et garantir que le cadre régional des droits de l'homme reste un bouclier pour toutes les communautés marginalisées.







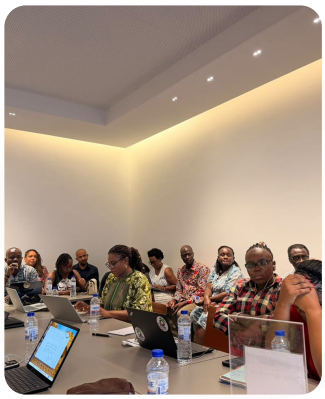
11 OCTOBRE Assemblée Générale Du Groupe Des Parties Au Litige

L'ISLA, en tant que membre du Groupe des parties au litige, a participé à l'Assemblée générale des membres, qui s'est tenue le 11 octobre et a permis aux parties au litige et aux organisations de la société civile de réfléchir aux défis liés à la procédure de communication de la CADHP.

Les discussions ont porté sur les retards de procédure, l'accès limité aux informations et aux décisions, les pratiques incohérentes et les difficultés de mise en œuvre. Les participants ont exploré les possibilités d'améliorer le partage des connaissances, de renforcer la coordination entre les justiciables et de s'engager collectivement auprès de la Commission afin de renforcer l'accès à la justice et la responsabilité institutionnelle.

La réunion a également permis de passer en revue les communications en cours, les décisions récentes et la jurisprudence émergente, ainsi que d'examiner les travaux de l'Initiative d'Arusha, de l'Initiative relative à l'article 59 et du Groupe de travail sur la mise en œuvre du Groupe. Les membres ont discuté de l'application pratique du règlement intérieur, de la communication avec la Commission et son Secrétariat, ainsi que des priorités pour un suivi collectif.







Pour En Savoir Plus Sur Le Groupe Des Requérants, Rendez-Vous Sur :
https://www.the-isla.org/litigants-group-membership-form/

13 OCTOBRE

Les 40 Ans De La Charte Africaine : Consolider L'action De La Société Civile Pour Défendre L'architecture Africaine Des Droits De L'homme

Le 13 octobre, l'ISLA s'est associée au CHEVS, au MOLI, à galck+ et à la Fondation Zamara pour co-organiser l'événement « Les 40 ans de la Charte africaine : Consolider l'action de la société civile pour défendre l'architecture africaine des droits de l'homme ». Cette réunion visait à consolider les connaissances, les actions de plaidoyer et les stratégies juridiques existantes du mouvement en une action coordonnée contre les tentatives d'utiliser la famille, la culture, la religion et la souveraineté pour restreindre les droits. Elle s'est notamment attachée à s'opposer au projet de Charte africaine sur la famille, la souveraineté et les valeurs, à contester l'UA-CEVAWG dans sa forme actuelle et à influencer le projet de déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme.

Parmi les priorités stratégiques figuraient la définition d'objectifs juridiques et politiques communs, la répartition des responsabilités par le biais d'un plan d'action de Dakar et la mise en place d'une coordination durable au-delà de la session afin de défendre le système africain des droits de l'homme.



14 OCTOBRE Défendre Le Protocole De Maputo Et Faire Progresser La Justice Reproductive



Le 14 octobre, l'ISLA a participé à l'événement parallèle organisé par Akina Mama wa Afrika, intitulé « Défendre le Protocole de Maputo : lever les réserves, protéger l'autonomie corporelle et faire progresser la justice reproductive en Afrique ». La contribution de l'ISLA s'est concentrée sur les menaces émergentes pesant sur le Protocole, notamment les voies institutionnelles, juridiques et politiques ainsi que les discours utilisés pour affaiblir ses protections, et leurs implications pour l'égalité des genres et la justice reproductive. La rencontre s'est concentrée sur la promotion du retrait des réserves, en particulier celles concernant l'article 14, le renforcement de la mise en œuvre nationale et les enseignements à tirer des réformes en matière de droits reproductifs à travers l'Afrique. Elle a offert un espace pour renforcer le plaidoyer collectif entre les mouvements féministes, la société civile, les gouvernements et les mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme afin de préserver l'intégrité du Protocole et de faire progresser l'autonomie corporelle et la liberté reproductive.

11 - 15 OCTOBRE Renforcer Le Contentieux Féministe En Afrique Francophone

Du 11 au 15 octobre, le Réseau de contentieux féministe en Afrique de l'Ouest francophone (FLN-FWA) de l'ISLA a réuni des avocates féministes, des organisations de défense des droits des femmes et des partenaires régionaux afin de renforcer la collaboration et d'élargir les possibilités de contentieux stratégique.

Le réseau a établi des contacts avec le RFLD, le RADDHO et l'Association des femmes juristes sénégalaises, tout en engageant le dialogue avec Avocats sans frontières Canada afin d'explorer de futurs partenariats.

Les 13 et 14 octobre, le FLN-FWA a participé au lancement de la Communauté de pratique sur le contentieux stratégique en Afrique francophone, organisée par le Centre ODAS et Libera. L'ISLA a présenté son approche du contentieux stratégique féministe et de l'élaboration des dossiers.

Le FLN-FWA s'est engagé à contribuer à la feuille de route sur 12 mois de la Communauté, notamment par le biais de son groupe de travail sur l'élaboration de dossiers.

Le réseau a également participé au lancement du guide pratique du PALU sur les mécanismes de plaidoyer et de contentieux en Afrique.





COMMUNIQUÉ

DAKAR, SÉNÉGAL | OCTOBRE 2026

Au-Delà De Dakar : Pérenniser Le Travail

Les engagements pris à Dakar ont renforcé la nécessité d'une action soutenue et coordonnée pour protéger l'architecture africaine des droits de l'homme. L'ISLA et ses partenaires continueront à faire avancer la campagne sur l'article 59(1), en plaidant pour une suspension et un réexamen de l'AU-CEVAWG, en défendant l'indépendance des mécanismes régionaux des droits de l'homme et en renforçant la collaboration entre les parties à des litiges, les réseaux juridiques féministes et les mouvements de la société civile.

Ces efforts porteront également sur l'élaboration de stratégies collectives visant à contrer les attaques juridiques anti-droits, à mobiliser les États membres et à garantir que les nouvelles normes régionales renforcent, plutôt qu'elles n'affaiblissent, les protections existantes.

Les acquis de l'Afrique en matière de droits de l'homme ont été obtenus grâce à des décennies de plaidoyer, de contentieux et de lutte collective.

La défense de ces acquis exige une vigilance constante, des institutions solides et une action coordonnée. L'ISLA reste déterminée à travailler avec ses partenaires à travers le continent pour faire progresser un système des droits de l'homme fondé sur l'égalité, la dignité, la responsabilité et la justice pour tous.

INITIATIVE POUR LE CONTENTIEUX STRATÉGIQUE EN AFRIQUE (ISLA)

Pour Plus D'informations, Veuillez Contacter :

mai@the-isla.org